

RÈGLEMENT DU PARRAINAGE



BATI SAVOIE LEMAN

Inscrite au R.C.S de Lyon 825 126 832 - SAS au capital de 300 000,00€

Organisateur

La présente offre de parrainage est organisée par BATI SAVOIE LEMAN, société à Responsabilité Limitée au capital de 300 000 euros, ayant son siège social au 68 Cours Lafayette à Lyon (69003), identifiée sous le numéro SIREN 825 126 832.

Mise en place

Le présent dispositif de parrainage est mis en place à compter du 1er Janvier 2026 et est valable pour l'ensemble des logements neufs dans le cadre d'un programme BATI SAVOIE LEMAN, à l'exception des co-promotions, sauf accord spécifique entre BATI-LYON PROMOTION et le co-promoteur. Cette offre n'est pas rétroactive et n'est ni échangeable, ni remboursable, ni cessible, ni cumulable avec toute autre offre de parrainage passée, en cours ou à venir, y compris celle d'un co-promoteur. BATI-LYON PROMOTION se réserve le droit de modifier ou d'interrompre cette offre sans information préalable et sans remise en cause des parrainages déclarés et acceptés.

Conditions d'éligibilité du parrain

Le parrainage est ouvert à toute personne physique cliente de BATI-LYON PROMOTION (signataire d'un acte authentique d'un logement d'une résidence BATI-LYON PROMOTION depuis moins de 10 ans) avant le premier rendez-vous du filleul avec un interlocuteur BATI-LYON PROMOTION.

Conditions d'éligibilité du filleul

Le filleul est une personne physique se portant acquéreur d'un appartement ou d'une maison réalisé(e) par BATI-LYON PROMOTION.

Validité du parrainage

Il suffit au parrain de remplir le coupon de parrainage avant la première prise de contact entre BATI-LYON PROMOTION et le filleul. Seuls les bulletins dûment complétés par le parrain seront pris en compte. Aucun parrainage ne sera accepté après la date de la première prise de contact de BATI-LYON PROMOTION ou l'un des commercialisateurs auprès du filleul. Le nombre de parrainages est limité à 2 par parrain. Un parrain ne peut ni parrainer son conjoint (concubin, marié ou pacsé), ni se parrainer lui-même. Les rétributions du parrain ne seront dues qu'en l'absence de tout concours d'un prescripteur, qui pourrait présenter une demande de rémunération.

Accord du filleul

À la déclaration du parrainage, le filleul est contacté par BATI-LYON PROMOTION pour validation de ses informations personnelles. Est considérée comme «filleul» toute personne physique ayant acquis, par acte authentique, un logement neuf au sein d'un programme BATI-LYON PROMOTION.

Les personnes physiques ayant acquis ensemble le même logement neuf sont considérées comme un seul et même filleul. Toute personne se portant acquéreur uniquement de lots annexes (place de parking ou cave) ne peut être considérée comme filleul. Le filleul ne doit pas avoir contacté BATI SAVOIE LEMAN ou l'un des commercialisateurs du programme au cours des 12 mois précédant l'enregistrement du bulletin, quelle que soit son origine (visite au bureau de vente, appel téléphonique, formulaire de contact sur internet, courriel, etc...), et ne doit pas être présenté par un professionnel. Dans le cas où un filleul serait parrainé par plusieurs personnes, seul sera enregistré le parrainage de la première personne ayant communiqué les coordonnées dudit filleul.

Éligibilité des produits

Toutes acquisitions d'un logement neuf dans le cadre d'un programme BATI-LYON PROMOTION (hors co-promotion).

Réalisation des ventes

La rétribution est due à la concrétisation effective de la vente dudit produit. La vente sera considérée comme effective à la signature de l'acte authentique pour l'acquisition d'un logement neuf.

Rétribution du parrain et du filleul

Le parrain client de BATI-LYON PROMOTION reçoit un chèque ou un virement bancaire d'une valeur de :

- 1 000 € TTC pour un 1er parrainage
- 1 500 € TTC pour le 2e parrainage

Nombre de parrainage

Le nombre de parrainage est limité à 2 par parrain par an.

Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et libertés n 78/17 du 6 janvier 1978, le parrain et le filleul disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, d'opposition et de rectification des informations qui auront été transmises. Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire sont nécessaires au traitement de l'opération de Parrainage et sont destinées aux services concernés de BATI-LYON PROMOTION. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'interrogation de rectification et d'opposition par courrier ou courrier électronique accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : BATI-LYON PROMOTION – Parrainage – 68 Cours Lafayette, 69003 LYON ou par mail à contact@batilyonpromotion.fr.

Acceptation du règlement

Le fait de participer à l'offre de parrainage implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.